

DECISION N° 2012 – 618

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE :

Vu le Code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles R.411-2, R.514-2, R.618-3 et R.718-2 ;

Vu les nécessités du service :

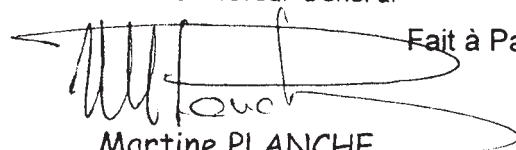
DECIDE**Article 1**

L'Institut national de la propriété industrielle – siège, implantations et délégations régionales – sera fermé les 19 et 22 octobre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle, sur le site Internet www.inpi.fr et affichée dans les locaux de l'Institut recevant le public.

Pour le Directeur Général



Fait à Paris, le 7 septembre 2012

Martine PLANCHE
Directeur Général Délégué

Siège

26bis, rue de Saint-Petersbourg
75800 PARIS Cedex 08
Téléphone : 0 820 213 213
Télécopie : 33 (0)1 53 04 45 23
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951